



**Directive 564 (2000)<sup>1</sup>**

## **Contribution parlementaire à la mise en œuvre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est**

Assemblée parlementaire

L'Assemblée, se référant à sa [Recommandation 1452 \(2000\)](#) relative à la contribution parlementaire à la mise en œuvre du Pacte de stabilité pour l'Europe du Sud-Est, charge sa commission des questions politiques, assistée au besoin par d'autres commissions de l'Assemblée, de suivre la mise en œuvre du Pacte de stabilité et de lui faire rapport sur ce sujet en temps utile.

---

1. Discussion par l'Assemblée le 4 avril 2000 (11e séance) (voir [Doc. 8665](#), rapport de la commission des questions politiques, rapporteur: M. Bársony). Texte adopté par l'Assemblée le 4 avril 2000 (11e séance).

